

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 20 juin 2012**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 juin 2012**

**2012 DDEEES 20 G** Avenants aux conventions des 25 juillet 2011 et 15 février 2012 avec l'association ADIL Boutique de Gestion et du 16 décembre 2010 avec l'association Boutique de Gestion PaRIF.

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer des avenants aux conventions avec les associations ADIL Boutique de Gestion et Boutique de Gestion PaRIF ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer les avenants aux conventions dont les textes sont joint à la présente de délibération, avec les associations ADIL Boutique de Gestion (SIMPA n° 22181 ASTRE n° X01195) et Boutique de Gestion PaRIF (SIMPA n° 49981 – ASTRE n° X00896) relative à l'action de soutien à la création d'activité en faveurs des parisiens.

Article 2 : Une subvention annuelle de 119.000 euros sera versée à l'association ADIL en application des conventions du 25 juillet 2011 et du 15 février 2012.

Article 3 : Une subvention annuelle de 301.800 euros sera versée à l'association Boutique de Gestion PaRIF en application de la convention du 16 décembre 2010.

Article 4 : La dépense correspondante soit 420.800 euros, du soutien financier objet de cette délibération, sera imputé à hauteur de 278.700 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 91-3, et à hauteur de 42.100 euros sur le chapitre 17 - nature 6574 - ligne DF55007 - rubrique 564 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012.